



## COMMISSION SPORTIVE

<b>Réunion du :</b>	<b>07.05.2025</b>
<b>A :</b>	<b>18h00</b>
<b>Fin :</b>	<b>21h00</b>
<b>Présidence :</b>	Mme CHARRAUD Clémentine
<b>Présents :</b>	Mmes Juliette MASCLE, Marjorie DAMOURETTE, Mrs Bruno CAETANO, Joël LORY, Christophe PASQUET, Julien ORINE, Thomas SORRENTINO.

### ETUDE DU DOSSIER

#### **Match 53278106 – US Villedieu / FC Déols du 01.05.2025 – Coupe de l'Indre Seniors René SCHOEN :**

La Commission,

Suite au rapport du délégué du match,

**Transmet le dossier à la Commission de discipline.**

**Par conséquent, la remise de maillots prévue pour l'équipe de l'US Villedieu lors de la mi-temps de la Finale de la Coupe de l'Indre René Schoen, pour récompenser son parcours en Coupe de l'Indre, est remise à l'équipe de l'US Aigurande, car selon le Règlement de la Coupe, si un club a connu des problèmes de discipline durant la Coupe il n'est pas récompensé.**

### MATCH ARRETE

#### **Match n° 30130209 – E. Berry Sud 1 / SA Issoudun 1 du 03.05.2025 – U17 D1 :**

Match arrêté à la 82<sup>ème</sup> minute

La Commission,

Vu, les pièces versées au dossier,

Par ces motifs,

Transmet le dossier à la Commission de Discipline pour suite à donner.

### FORFAIT

#### **Dans les délais**

#### **Match n° 28568402 – SS Bélâbre 2 / Olympique Cx 1 du 04.05.2025 – D3 C :**

La Commission,

. Jugeant sur le fond et en première instance,

. considérant que l'article 24.1 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts dispose que tout club déclarant forfait doit prévenir le service compétition de la Ligue ou du District concerné par courriel avant le Vendredi 12 h 00 pour une rencontre ayant lieu le week-end.

. considérant que l'e-mail du club de l'Olympique de Châteauroux adressé au District de l'Indre de Football et à son club adverse en date du 30/04/2025 à 14h58 déclarant le forfait de son équipe,

Par ces motifs,

. décide match perdu par forfait à l'Olympique de Châteauroux (0 but et -1 point) pour en reporter le bénéfice à la SS Bélâbre (3 buts et 3 points) en application de l'article 6.1. f des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

**L'Olympique de Châteauroux doit :**

- Amende pour forfait = 95 euros
- Indemnités manque à gagner = 76 euros

## FORFAIT GENERAL

**L'équipe du FCCB 2 déclare Forfait Général à la date du 02.05.2025 – D4 B**

La Commission,

Considérant que l'article 6.4 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts dispose que lorsqu'un club est exclu ou déclaré forfait général de son championnat en cours d'épreuves, il est classé dernier.

Si une telle situation intervient après que les trois-quarts (3/4) des rencontres du (des) club(s) concerné(s) telles que prévues au calendrier de la compétition ont été disputées, les buts pour et contre et les points acquis lors de tous les matchs joués restent acquis, les matchs non encore disputés, sont donnés gagnés au club adverse sur le score de 3-0.

Considérant qu'au 02 Mai 2025, 18 rencontres ont été comptabilisées par le FCCB (2) soit 82 % telles que prévues au calendrier de la compétition.

**Le FCCB (2) doit :**

- Amende pour forfait général soit 150 €

## COUPES

### Coupe de l'Indre Seniors René SCHOEN

#### **HOMOLOGATION des ½ finales**

**Sont qualifiés pour la Finale : US Le Blanc, FC Déols**

**Finale le 17 Mai 2025 à 20 h Stade Gaston Petit à Châteauroux**

- US Le Blanc 1 / FC Déols 1

## Coupe Henri LEGROS

HOMOLOGATION du 3<sup>ème</sup> tour

Est qualifié : BVN

**3<sup>ème</sup> tour de la Coupe Henri Legros :**

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date de match	Heure
53192995	Us La Chatre	Villers Ac	<b>08/05/2025</b>	<b>14h30</b>

**8<sup>ème</sup> de finale de la Coupe Henri LEGROS :**

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
53337770	Ardentes As	Fc Valp 36	<b>29/05/2025</b>	14H30
53337764	St Gau-Thenay	Fccb	18/05/2025	14H30
53337766	Bvn <b>ou Bêlâbre</b>	F.C. Levroux	18/05/2025	14H30
53337761	Arph/Clion E.	Montierchaume	18/05/2025	14H30
53337762	Touvent Chat.	Us La Chatre	18/05/2025	14H30
53337763	Touvent Chat.	Villers Ac	18/05/2025	14H30
53337769	Pont Chretien	Etrechet Es	18/05/2025	14H30
53337768	Poulaines Es	Fc M/M/T	18/05/2025	14H30
53337765	U.S. St Maur	Ecueille Ss	18/05/2025	14H30

## Coupe Edouard BARES

**¼ de Finale de la Coupe E. BARES :**

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
53337754	F.C. Levroux 2	E.Palluau Stgenou 1	18/05/2025	14H30
53337756	Fc S.S.R.P 2	Vicq Nahon Lv 1	18/05/2025	14H30
53337753	Cluis Ss 2	Touvent Chat. 3	<b>29/05/2025</b>	14H30
53337755	U.S. Montgivray 3	U.S.A.P. 3	18/05/2025	14H30

## COUPES JEUNES

**Clubs présents :** EGC Touvent Cx, US Le Poinçonnet, SC Vatan, Berrichonne Cx, USAP

## Coupe Pierre ROUX U18

**Tirage des ½ finales de la Coupe Pierre Roux** effectué par Bruno CAETANO donne les rencontres suivantes qui se dérouleront **le Samedi 17 Mai 2025 à 15 h** sur le terrain du club 1<sup>er</sup> nommé :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date de match	Heure
53346125	Ent. Berry Sud	Touvent Chat.	17/05/2025	15H
53346124	Poinconnet Us	Fc Deols	17/05/2025	14H

### Coupe de District U18

**Tirage des ½ finales de la Coupe de District U18** effectué par Bruno CAETANO donne les rencontres suivantes qui se dérouleront **le Samedi 17 Mai 2025 à 15 H** sur le terrain du club 1<sup>er</sup> nommé :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date de match	Heure
53346129	Sp.C. Vatan	E.Usap-Amsgt	17/05/2025	15H
53346128	U.S. St Maur	Ent. Montgivray/Arde	17/05/2025	16H

### Coupe Alain LABRUNE U17

**Tirage des ½ finales de la Coupe Alain LABRUNE** effectué par Bruno CAETANO donne les rencontres suivantes qui se dérouleront **le Samedi 17 Mai 2025 à 15 h** sur le terrain du club 1<sup>er</sup> nommé :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
53346132	Foot. Sud Bouzanne	Chateauroux	17/05/2025	15H
53346133	U.S. St Maur	Group. Val De L'Indr	17/05/2025	14H

### Coupe de District U17

**Tirage des ½ finales de la Coupe de District U17** effectué par Bruno CAETANO donne les rencontres suivantes qui se dérouleront **le Samedi 17 Mai 2025 à 15 h 00** sur le terrain du club 1<sup>er</sup> nommé :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
53346136	Touvent Chat.	Ent. Fc2mt/Usyp.Char	17/05/2025	16H30
53346137	U.S. Reuilly	Poinconnet Us	17/05/2025	15H

### Coupe M. HERVAULT U15

**Tirage des ½ finale de la Coupe M. HERVAULT U15** effectué par Bruno CAETANO donne les rencontres suivantes qui se dérouleront **le Samedi 17 Mai 2025 à 15 h 00** sur le terrain du club 1<sup>er</sup> nommé :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
53346140	Ent.Fcmo Parnac Us2r	Poinconnet Us	17/05/2025	15H
53346141	Fc Deols	Chateauroux	17/05/2025	14H

### Coupe de District U15

**Tirage des ½ finale de la Coupe de District U15** effectué par Bruno CAETANO donne les rencontres suivantes qui se dérouleront **le Samedi 17 Mai 2025 à 15 h 30** sur le terrain du club 1<sup>er</sup> nommé :

Numéro	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
53346176	Touvent Chat.	U.S. St Maur	17/05/2025	14H
53346177	Ent. Berry Sud	Sp.C. Vatan	17/05/2025	15H

## COUPES FEMININES

### Coupe de l'Indre Féminines

#### ½ Finales de Coupe de l'Indre Féminines

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date de match	Heure
53311126	F.C. Luant	Berri Chateauroux	<b>11/05/2025</b>	<b>11h00</b>
53311125	Ent. Fc2mt/Usyp.Char	Cluis Ss	11/05/2025	15H00

### Challenge Raymond CAUTINAT

#### ½ finales du Challenge Raymond CAUTINAT

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
53311129	Niherne As	Villedieu Us	11/05/2025	10H
53311130	U.S.A.P.	Poulaines Es	11/05/2025	10H

### Coupe de District Féminines à 8

#### HOMOLOGATION des ¼ de finale :

Est qualifié pour les ½ : E. Arpheuilles Clion

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date de match	Heure
53311124	Bvn	Sassierges Ec	18/05/2025	10H
53311123	F.C. Levroux	Us 2r	<b>11/05/2025</b>	<b>10H</b>
53311122	Obterre Fc	St Gau-Thenay	<b>11/05/2025</b>	<b>10H</b>

## TRESORERIE

**Remboursement frais arbitrage aux clubs D3 soit 37 € :**

Date	Division	N° Match	Equipes	
04.05.2025	D3 B	28568139	ES SAZERAY VIGOULANT 1	AC VILLERS 2

## FMI des 03-04/05/2025

**FMI non faite non justifiée 1er avertissement, amende 15 €**

Départemental 4 poule D

LE BLANC (Match LE BLANC 3 / TOUVENT 3)

U11 Critérium 2 Ph3 poule A

BVN (Match BVN / LE BLANC)

U11 Critérium 3 Ph3 poule B

FCMMT (Match FCMMT 2 / USAP 2)

**RAPPEL : EN CAS DE FORFAIT HORS DELAI OU TERRAIN IMPRATICABLE OU DE MATCH NON JOUE EN ACCORD ENTRE CLUBS LE CLUB RECEVANT DOIT FAIRE LA FMI**

**RAPPEL : UNE ENQUETE EST ENVOYEE SUR LA MESSAGERIE OFFICIELLE DES CLUBS ET ARBITRES EN CAS D'ABSENCE DE FMI IL EST IMPERATIF DE REpondre A CE QUESTIONNAIRE (vérifiez dans les courriers pèles-mêle ou indésirables)**

**RAPPEL : EN CAS DE PROBLEME AVEC LA FMI AVANT DE CLOTURER, LES CLUBS DOIVENT ETABLIR UNE FEUILLE DE MATCH PAPIER. INSERER LA FEUILLE DE MATCH PAPIER DANS FOOTCLUB (Nouveau)**

A chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain moment, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut "vider le cache", ou "effacer les données " de l'application avant d'effectuer une synchronisation.

*L'équipe recevante est en charge de la FMI et elle-seule doit réaliser des récupérations de données.*

*L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.*

*Préparation des équipes : l'équipe recevante et l'équipe visiteuse*

*Les préparations des équipes doivent être réalisées via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) ce qui permet de récupérer*

*les données en temps réel et d'éviter les récupérations de données inutiles sur la tablette :*

- *Pour les matchs du samedi : dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard,*
- *Pour les matchs du dimanche : dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard.*

*Récupération des rencontres et chargement des données : uniquement l'équipe recevante*

**Une seule récupération des rencontres et un seul chargement des données du match sont nécessaires.**

**Ces actions doivent être réalisées :**

- **Pour les matchs du samedi : à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre,**

- **Pour les matchs du dimanche : à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre.**

**Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse,**

**il est inutile de récupérer de nouveau les données, il suffit d'aller directement sur la feuille de match pour modifier les compositions si besoin.**

## COURRIER

. **E-mail du G. Val de l'Indre** : vu, pris connaissance

. **FC Bas Berry** : vu, pris connaissance

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District de l'Indre de Football ([secretariat@indre.fff.fr](mailto:secretariat@indre.fff.fr)), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

- dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition

- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas.

La Présidente de la C.S.,

C. CHARRAUD

